



**Veterinary Purchasing Company Limited**  
 Rapport au titre de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*  
 (Exercice 2023)

**1.0 STRUCTURE, ACTIVITÉS COMMERCIALES ET CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

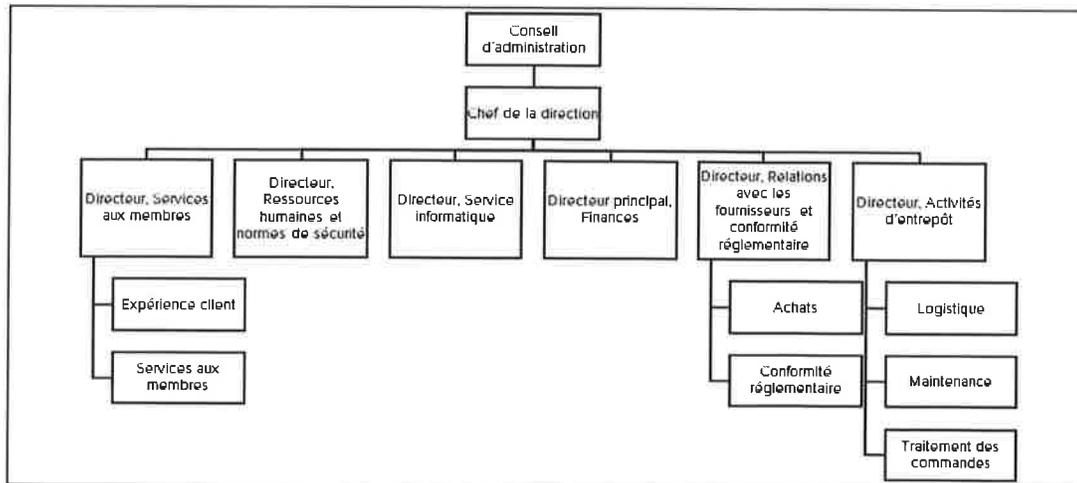
**1.1 Aperçu**

Veterinary Purchasing Company Limited, constituée en société en 1972, est une entreprise de distribution appartenant à des médecins vétérinaires située à St. Marys, Ontario. Nous répondons aux besoins commerciaux de nos établissements vétérinaires membres par la livraison efficace de produits pharmaceutiques, de vaccins, de fournitures médicales, de nourriture pour animaux, d'articles de vente au détail et d'articles de consommation. Grâce à notre structure de prix cohérente et transparente, à nos services commerciaux personnalisés, à notre excellent service à la clientèle et à notre modèle d'affaires original axé sur l'actionariat, nous offrons nos services à plus de 2 000 fidèles établissements membres en Ontario, au Québec et dans les provinces atlantiques.

La direction est assurée par un conseil d'administration de cinq membres et notre chef de la direction. Tous les membres du conseil d'administration sont des médecins vétérinaires titulaires de permis et des actionnaires actifs. Les actionnaires doivent être titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire, détenir un permis d'exercice et être membres en règle de leur ordre en Ontario, en plus d'être propriétaires en tout ou en partie (minimum de 10 %) d'un établissement vétérinaire agréé par l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario.

**1.2 Structure organisationnelle (services internes, chaîne de commandement, etc.)**

La haute direction de Veterinary Purchasing consiste en notre conseil d'administration, notre chef de la direction et six dirigeants. Les services internes comprennent les finances, les ressources humaines, le service informatique, les activités d'entrepôt (y compris la maintenance), les services aux membres, les achats, et la conformité réglementaire (voir la figure 1 ci-dessous). L'entreprise compte environ 265 employés. Sur ce total, 94 % travaillent sur place et 6 % sont en télétravail ou en mode hybride en Ontario ou au Québec.



*Figure 1. Structure organisationnelle de Veterinary Purchasing*

### **1.3 Mandat organisationnel**

Nous collaborons avec nos membres, nos fournisseurs et nos fournisseurs de services afin d'offrir un environnement d'affaires mutuellement avantageux. Nos établissements membres passent une commande et reçoivent une facture pour tout ce qui est nécessaire à leur bon fonctionnement. Un service à la clientèle exceptionnel, des prix qui sont les mêmes pour tous les membres, quels que soient la taille et les volumes d'achat de l'établissement, ainsi qu'un partage des profits sous forme de ristournes sont d'autres caractéristiques qui nous permettent de nous démarquer.

### **1.4 Activités**

Veterinary Purchasing est un grossiste de fournitures pour les établissements vétérinaires. Les produits comprennent des produits pharmaceutiques, des vaccins/produits biologiques, des fournitures médicales, de la nourriture pour animaux, des jouets, des gâteries et des articles de consommation. Nous expédions environ 1 700 commandes par jour ouvrable.

### **1.5 Chaîne d'approvisionnement**

Veterinary Purchasing est une entreprise canadienne œuvrant dans le commerce de gros en Ontario, au Québec et dans les provinces atlantiques. Nous achetons nos plus de 9 500 produits en stock auprès d'environ 240 fournisseurs qui sont canadiens dans 94 % des cas (et des États-Unis pour le 6 % restant). Ces produits appartiennent à 4 grandes catégories, soit les produits pharmaceutiques et nutraceutiques (30 %), la nourriture pour animaux (15 %), les produits de diagnostic et les dispositifs (5 %) et d'autres fournitures (50 %).

Nous faisons appel à de nombreux types de fournisseurs de services, dont seulement 20 qui ont un siège social à l'extérieur du Canada. Tous ces fournisseurs de service non canadiens sont situés aux États-Unis et offrent des services informatiques, des services de logistique ou des services d'assurance.

## **2.0 POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE**

Comme l'entrée en vigueur de la Loi (1<sup>er</sup> janvier 2024) est tombée 6 mois après notre fin d'exercice (30 juin 2023), Veterinary Purchasing n'a pas mis en œuvre de politiques ou de processus précis visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Nous avons actuellement des politiques contre la corruption et des politiques de conformité au Code des droits de la personne de l'Ontario.

En tant que grossiste, notre entreprise s'efforce de recueillir et de résumer des renseignements fournis par nos fournisseurs au sujet de leurs risques relatifs au travail forcé et au travail des enfants. Nos procédures seront révisées afin de définir notre engagement à l'égard de la Loi en ce qui a trait aux responsabilités, à la détermination des risques, à l'atténuation des risques, aux communications et au suivi de l'efficacité.

## **3.0 RISQUES RELATIFS AU RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS**

Veterinary Purchasing adopte une approche fondée sur le risque pour déterminer les éventuels risques relatifs au recours au travail forcé et au travail des enfants. En tant que grossiste, notre entreprise travaille avec des fournisseurs dont la majorité sera également des entités déclarantes en vertu de la Loi. Notre approche fondée sur le risque signifie par exemple que nous allons commencer par cartographier nos fournisseurs par pays d'origine lorsque nous faisons la réception de produits.



#### **4.0 MESURES VISANT À REMÉDIER À TOUT RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS OU AUX PERTES DE REVENUS**

Pendant la période de déclaration (exercice allant du 1 juillet 2022 au 30 juin 2023), Veterinary Purchasing n'a pas déterminé de risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants. Aucune mesure n'a donc été prise pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants ou pour remédier aux pertes de revenus éventuelles des familles vulnérables.

#### **5.0 FORMATION**

Pendant la période de déclaration, Veterinary Purchasing ne disposait pas d'un programme de formation abordant l'enjeu du travail forcé et du travail des enfants tels que définis par la Loi. Dans les prochains rapports, nous travaillerons avec des fournisseurs tiers pour évaluer des modes de formation axés sur le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants.

#### **6.0 EFFICACITÉ**

Dans le cadre de ce premier rapport, nous n'avons pris aucune mesure pour évaluer l'efficacité de nos efforts de prévention et de réduction du risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants. Pendant les processus d'évaluation fondée sur le risque et d'élaboration des politiques et procédures connexes, Veterinary Purchasing procédera à des examens de l'efficacité des mesures prises.

#### **7.0 APPROBATION**

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour Veterinary Purchasing Company Limited. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Pat Hinnegan, chef de la direction

May 27/24  
Date